

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité

Avis public est donné de ce qui suit :

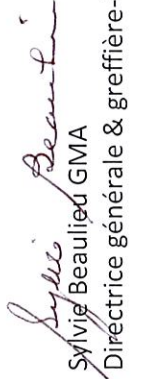
QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, a adopté le règlement numéro 2024-347, établissant les taux de taxes pour l'année 2025, ainsi que la tarification pour services municipaux.

QUE Le Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30. Il est également disponible sur le site internet à l'adresse ;

www.ste-famille.iledorleans.com.

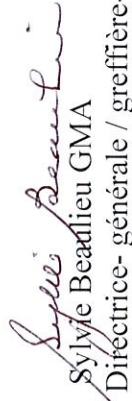
Que ce règlement entre en vigueur ce 14 janvier 2025.

Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 14^{ème} jour de janvier deux mille vingt-cinq.


Sylvie Beaulieu GMA
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le projet de règlement ci-haut mentionné.


Sylvie Beaulieu GMA
Directrice- générale / greffière-trésorière